

Annexe au Courrier Privilège de mai 2020 Activité partielle - Intermittents du spectacle

Cette fiche technique vous permettra, le plus simplement possible nous espérons, de saisir vos paies d'activité partielle. <u>Elle décrit la saisie de vos paies de mai 2020, différentes de celles d'avril pour les paies en heures et en cas de maintien complémentaire du salaire.</u>

Si vous n'avez pas saisie de paies d'activité partielle en mars ou en avril, reportez vous à la fiche suivante : https://www.ghs.fr/wp-content/uploads/pdf/CPriv052020-AP-activation.pdf

1. Démarches administratives

Le recours à l'activité partielle doit faire l'objet d'une demande préalable sur le site https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/. Dans le contexte actuel, les entreprises disposent d'un délai de 30 jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif.

2. Paramétrage complémentaire

<u>Ce paramétrage est nécessaire uniquement si vous pratiquez un maintien complémentaire (de 84 à 100% du net) et que vous avez des salariés en activité partielle dont le taux horaire net est supérieur à 31,97€ (ou 223,80€ net par cachet).</u>

A compter du 1er mai 2020, lorsque la somme de l'indemnité légale d'activité partielle et de l'indemnité complémentaire versée par l'employeur est supérieure à 3,15 fois le SMIC horaire (soit 31,97€), la part de l'indemnité complémentaire versée au-delà de ce montant est soumise à cotisation.

Recherche de rubriques	• Menu Paramètres > Rubriques de paie > Rubriques
Code rubrique commençant par Libellé rubrique commençant par Imputation dans base salaire (indifférent) Spécificité DADS-U DSN (aucune) Particularité (aucune)	 Cliquer sur la loupe Effectuer la recherche Code rubrique commençant par AP100% Valider par OK
Chercher dans sélection Ànnuler OK Sélection de rubriques + ← → → ← ← → → → → → → → → → → → → → →	 La liste affiche la rubrique Ajustement maintien 100%. Cliquer sur l'icône <i>Dupliquer</i> Choisir <i>Ajouter par duplication</i>
A jout de rubrique par duplication Particularités Rubrique inactivée Libellé rubrique Ajust de rubrique par duplication Code rubrique Ajustement maintien 100% net - Act. Partielle Code rubrique d'ajustement pour garantir un maintien au-delà des 70% pris en charge par l'ASP avec calcul à l'envers à r Mubrique soumise à cotisations Platend (aucun) Heures 0	 La fenêtre Ajout de rubrique par duplication apparaît. Modifier le <i>Code rubrique</i> en "AP100+" Cocher l'option <i>Rubrique soumise à cotisations</i> Valider avec OK

Il convient donc de dupliquer la rubrique AP100% pour gérer cette situation.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





3. Saisie de la paie

Pour les besoins du logiciel, si pour un même contrat intermittent, il y a plusieurs type de rémunérations, la saisie des paies d'activité partielle doit être décomposée en plusieurs paies (rattachées au même contrat) : \rightarrow une paie avec uniquement les périodes travaillées

- → une paie avec uniquement les heures chômées (services pour les artistes ou heures pour les techniciens)
- \rightarrow une paie avec uniquement les cachets chômés

Attention, à compter du 6 mai, le nombre d'heures indemnisées n'est plus limité à 7 heures par jour comme au mois d'avril. Il reste cependant limité à 35 heures par semaine calendaire.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





3.1. Paie d'activité partielle en heures

Activité partielle en heures sans maintien complémentaire par l'employeur

- Ajouter la paie et saisir les rubriques de paies initialement prévues au contrat (SR4, He, J8, etc...)
- Forcer le plafond à 0 (le cadenas du Plaf. prévoyance s'ouvre automatiquement, il convient de ne pas toucher à cette zone)
- Ajouter les rubriques d'activité partielle (les montants sont automatiques) :

 → APHeAb avec en quantité le nombre total d'heures initialement prévues au contrat
 → APHeIn avec en quantité le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle
 Si le montant automatique des rubrique APHeAb et APHeIn est nul ou incohérent, il convient de vérifier que "salaire de base" est bien coché dans les Imputations des rubriques de rémunération utilisées (SR4, He, J8, etc...).



Si APHeln < 8,03 (sinon la paie est terminée)

Si l'indemnité calculée est inférieure au SMIC net il convient d'ajouter une rubrique de rémunération minimale garantie.

	Qté	Code/Macro			Rubrique d	le paie			Base	Montar	nt	Rubriques d	e paie
*	:	2 J7	Journée(;) de 7 h	ieures				70,00	14	10,00		
16		1 J8	Journée(s) de 8 h	neures				80,00	8	80,00		
+	2	2 APHeAb	Absence	neures i	nt.en activité	é partielle			-10,00	-23	20,00		
	2	2 APHeln	Indemnis	ation he	ure int. en ac	tivité par	tielle		7,00	15	54,00		
×.	2	2 AP_RMG	Rémunér	ation mi	nimale garar	ntie - Act.	Partielle		1,03		22,66		
н	eures		0,00	6	Jours		3,0	0 🔗	Sal	aire brut		0,00 角	
Pl	lafond		0,00	e	Tranch	ie A	0,0	0	Ne	t avant PAS		176,60 🔗	
Pl	laf. retrait	e	0,00	8	Base C	s	176,6	6 🔒	Ne	t à payer		176,60	
DI	laf, prévo	y.	567,00	_					Co	ût employeu		27,86 🙆	

Ajouter la rubrique AP_RMG avec en quantité le nombre d'heure indemnisées et en base la différence entre l'indemnité et le SMIC net. Dans l'exemple ci-contre, APHeIn a une base de 7,00€, nous allons donc ajouter 22 AP_RMG à 1,03€ (soit 8,03 - 7,00).

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





<u>Activité partielle en heures</u> avec maintien complémentaire par l'employeur (de 84 à 100% du net)

	Qté	Code/Macr	0	Rubrique	e de paie		Base	Monta	nt	Rubriques de pair	е.
1		4 SR4	Service de	répétition 4 heu	res		8),00 3	20,00		
1		4 SRS4	Service su	pplémentaire de	répétition 4 h	neures	8),00 3	20,00		
1											
,											
1	·	-	_					_	_		
	Heures		32,00	🔒 Jou	's	4,0	0 🖴 🖉	Salaire brut		640.00	
	Plafond		442,32	🔒 Tran	che A	442,3	2	Net avant PAS		499,66 💣	
	Plaf. retra	ite	756,00	角 🛛 Bas	e CS	640,0	o 🖴 🔪 🐂	Net à payer	_	499,66	-
				0							

- Calculer dans un premier temps la paie normalement
- Ouvrir le cadenas du Net avant PAS pour le figer
- Ajouter les rubriques d'activité partielle avec en quantité le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle (les montants sont automatiques) :
 - \rightarrow AP100%
 - \rightarrow APHeAb
 - → APHeIn

Si le montant automatique des rubrique APHeAb et APHeIn est nul ou incohérent, il convient de vérifier que "salaire de base" est bien coché dans les Imputations des rubriques de rémunération utilisées (SR4, He, J8, etc...).

cici	9	2020	♀ <u>Période</u> 1	1/05/20 Lu :	au 14/05/20	Je Ré	git le 14	/05/20	par	non déterminé)	
~	Qté	Code/Macr	0	Rubrique de paie		Bas	е	Montant		Rubriques de	e paie
Ų	G	32 AP100%	Ajustement mainti	en 100% net - Act.	Partielle		1,62	5	1,86		
5		4 SR4	Service de répétiti	on 4 heures			80,00	320	0,00		
+		4 SRS4	Service suppléme	ntaire de répétition	4 heures		80,00	320	0,00		
		32 APHeAb	Absence heures ir	nt.en activité partiel	le		-20,00	-640	0,00		
× ✓	1	32 APHeln	Indemnisation heu	ure int. en activité p	artielle		14,00	448	8,00		
ł	leures		0.00 🚔	Jours	4,0	00 角	Salaire	a brut		0.00 🕾	
F	Plafond		0,00 💣 🔵	Tranche A	0,0	00	Net av	ant PAS	C	499,66 🚅	•]
F	Plaf. retra	ite	0,00 📇	Base CS	499,4	86 🔒	Net à j	payer		499,66	-
F	laf. prév	ov.	756.00 🗬				Coût e	employeur		130,94 角	

- Forcer le plafond à 0 (le cadenas du Plaf. prévoyance s'ouvre automatiquement, il convient de ne pas toucher à cette zone)
- Faire remonter la ligne AP100% en première ligne de la paie (avec la flèche rouge à gauche du tableau). Le cadenas du net avant PAS doit toujours être ouvert avec le net à maintenir renseigné.
- Cliquer sur la calculatrice.

Attention, le nombre d'heures indemnisées est limité à 35 heures par semaine calendaire

Exemple 1 : Contrat d'artiste de 4 jours de répétitions avec 2 services de 4h par jour Les rubriques à utiliser sont : \rightarrow 32 AP100% $\rightarrow 4$ SR4 + 4 SRS4 \rightarrow 32 APHeAb \rightarrow 32 APHeln Exemple 2 : Contrat de technicien sur 3 jours avec 2 journées de 6h et 1 journée de 8h Les rubriques à utiliser sont : \rightarrow 20 AP100% → 2 J6 + 1 J8 \rightarrow 20 APHeAb \rightarrow 20 APHeln Exemple 3 : Contrat de technicien sur 5 jours avec 40 heures sur une même semaine Les rubriques à utiliser sont : \rightarrow 35 AP100% \rightarrow 35 He + 5 HSE25 \rightarrow 35 APHeAb \rightarrow 35 APHeln Remarque : les 5 heures supplémentaires restent dans cet exemple maintenues par l'employeur et sont soumises à cotisations. Remarque : Le mécanisme de rémunération minimale garantie n'a ici pas de sens puisque l'employeur maintient la rémunération habituelle du salarié. Attention toutefois, en cas de maintien partiel, à 90% par exemple, le salaire maintenu ne peut être inférieur à 56,21€ par cachet.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





Si APHeIn > 31,97 (sinon passer à l'étape suivante)

Dans l'exemple ci-dessous, APHeIn = 42 soit une base supérieure à 31,97. Dans ce cas, le maintien complémentaire par l'employeur est intégralement soumis à cotisations.



Ouvrir le cadenas du net avant PAS pour le figer.

Sélectionner la ligne AP100% et remplacer le code rubrique par AP100+.

Cliquer sur la calculatrice, la paie est terminée.

Si APHeln + AP100% > 31,97 (sinon la paie est terminée)

Dans notre exemple APHeIn = 30,62 et AP100% = 4,68. La somme des deux est donc égale à 35,30, elle est supérieure à 31,97. Dans ce cas, une part du maintien complémentaire par l'employeur est soumise à cotisations.

rcic	e .	2020	<u> Période </u>	11/05/20 Lu au	u 14/05/20	Je Rè	git le 14,	/05/20 par	(non déterminé)	\$
	Qté	Code/Macro		Rubrique de paie		Ba	50	Montant	Rubriques d	e paie
*	32	2 AP100%	Ajustement main	tien 100% net - Act. P	Partielle		4,68	149,80		
5	4	SR4	Service de répétit	ion 4 heures			175,00	700,00		
+	4	SRS4	Service suppléme	entaire de répétition 4	l heures		175,00	700,00		
	32	2 APHeAb	Absence heures i	nt.en activité partielle	•		-43,75	-1 400,00		
	32	APHeln	Indemnisation he	ure int. en activité par	tielle		30,62	980,00		
Ŷ	32	2 AP100%	Ajustement maint	tien 100% net - Act. P	Partielle		1,35	43,20		
	Heures		0,00 🖴	Jours	4,0	10 🔒	Salaire	brut	0.00 🖨	
	Plafond		0,00 💣	Tranche A	0,0	10	Net av	ant PAS	1129,49 📹	
	Plaf. retrait	e	0,00 🔗	Base CS	1173,0	10 🔒	Net à p	oayer	1 129,49	
	Plaf. prévo	y.	756,00 💣				Coût e	mployeur	326,97 🖀	

xei	cice		2020	Période	11/05/20 Lu a	u 14/05/20 Je	Règit le	14/05/20 par	(non déterminé)
2		Qté	Code/Macro		Rubrique de paie		Base	Montant	Rubriques de paie
2	1	3	2 AP100+	Ajustement n	naintien 100% net - Act. F	Partielle	3,9	1 125,24	
3	40		4 SR4	Service de ré	pétition 4 heures		175,00	700,00	
	+		4 SRS4	Service supp	lémentaire de répétition 4	1 heures	175,00	700,00	
ŝ		3	2 APHeAb	Absence heu	res int.en activité partielle	•	-43,75	5 -1 400,00	
		3	2 APHeln	Indemnisatio	n heure int. en activité par	rtielle	30,62	2 980,00	
	÷.	3	2 AP100%	Ajustement n	naintien 100% net - Act. F	Partielle	1,35	5 43,20	
		3	AP100+	ustement	maintien 100% net - Ac	ct. Partielle	3,9	1 125,24	
5	н	leures		0,00 🔒	Jours	4,00	Sa Sa	alaire brut	125.24
5	P	lafond		0,00 💣	Tranche A	0,00	Ne	et avant PAS	1 129,49 💣 🔵
	P	laf. retrait	te	0,00 角	Base CS	1 148,44	A Ne	et à payer	1129,49
	P	laf. prévo	ıy.	756,00 🚅	a		Co	oût employeur	385,80 角

Ouvrir le cadenas du net avant PAS pour le figer.

Ajouter une nouvelle ligne AP100% avec la même quantité que les autres rubriques d'activité partielle. La base doit elle être égale à la différence entre 31,97 et la base de la rubrique APHeIn.

Dans notre exemple on saisira par exemple 32 AP100% à 1,35 (soit 31,97 - 30,62).

Sélectionner ensuite la première ligne AP100% et remplacer le code rubrique par AP100+.

Cliquer sur la calculatrice, la paie est terminée.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





3.2. Paie d'activité partielle en cachets

Activité partielle en cachets sans maintien complémentaire par l'employeur

- Ajouter la paie et saisir les cachets prévus au contrat (quantités et montants) avec ces rubriques spécifiques :

 → APCaSa quelle que soit la durée du contrat (il n'y a pas de distinction ici entre cachets isolés et cachets groupés)
 → APC2Sa si des cachets deuxième représentation étaient prévus au contrat
- Forcer le plafond à 0 (le cadenas du Plaf. prévoyance s'ouvre automatiquement, il convient de ne pas toucher à cette zone)
- Ajouter les rubriques d'activité partielle (les montants sont automatiques) :
 APCaAb avec en quantité le nombre de cachets initialement prévus au contrat
 - ightarrow APCaIn avec en quantité le nombre de cachets indemnisés au titre de l'activité partielle

Attention, le nombre de cachets indemnisés est limité à 5 par semaine calendaire.

Exercice 2020 C <u>Période</u> 11/05/20 Lu au 13/05/20 Me Règit le 13/05/20 par (non déterminé) Ché <u>Code/Macro</u> <u>Stables au la constant</u> <u>Ché Code/Macro</u> <u>Stables au la constant</u> <u>Stables au la constant au la cons</u>	Exemple 1 : contrat de 3 jours de représentations avec 1 cachet de 200€ brut par jour
S APCaln Indemnisation cachet en activité partielle 140,00 420,00 420,00	Les rubriques à utiliser sont : → 3 APCaSa (200€ brut à saisir) → 3 APCaAb (montant automatique)
Butters 0.00 mm Jours 3.00 mm Salaire brut 0.00 mm Platond 0.00 mm Tranche A 0.00 Net awart PAS 392,19 mm Plat retraite 0.00 mm Base CS 420,00 mm Net a wayer 392,19 mm Plat prévoyance 567,00 mm Coût employeur 66,44 mm	\rightarrow 3 APCaIn (montant automatique)
Exercice 2020 <u>Période</u> 11/05/20 Lu au 13/05/20 Me Règit le 13/05/20 par (non déterminé) Image: Construint de partielle Image: Construint de partielle Base Montant Rubriques de pale Rubriques de	Exemple 2 : contrat de 3 jours de représentations avec 2 cachets de 200€ brut par jour
	Les rubriques à utiliser sont : → 3 APCaSa (200€ brut à saisir) → 3 APC2Sa (200€ brut à saisir) → 6 APCaAb (montant automatique)
Plat retraite 0.00 th Base CS 700,00 k Net à payer 653,69 Plat, prévoyance 567,00 k Coit employeur 110,18 k	\rightarrow 5 APCaln (seuls 5 cachets sont indemnisés)

Si APCaln < 56,21 (sinon la paie est terminée)

Si l'indemnité calculée est inférieure à 7 x le SMIC net (56,21€) il convient d'ajouter une rubrique de rémunération minimale garantie.

	Qté	Code/Macro			Rubrique d	le paie			Base	Mo	ntant	Rubriques de	paie
1		3 APCaSa	Cachet er	n activit	é partielle				70,00		210,00		
15		3 APCaAb	Absence	cachet	en activité p	artielle			-70,00		-210,00		
+	·	3 APCaln	Indemnisa	ation ca	chet en activ	vité partiel	le		49,00		147,00		
		3 AP_RMG	Rémunéra	ation mi	nimale garar	ntie - Act. I	Partielle		7,21	D	21,63		
Q													
	Heures		0,00	<u> </u>	Jours		3,0	0 🔒	Sa	laire brut		0,00 角	
	Plafond		0,00	e	Tranch	ne A	0,0	0	Ne	t avant P.	AS	137,26 🔒	
	Plaf. retr	aite	0,00	<u>6</u>	Base C	cs	168,6	з 🔒	Ne	t à payer		137,26	
	Plaf pré	vovance	567.00	-					Co	ût emplo	veur	23.26 角	

Ajouter la rubrique AP_RMG avec en quantité le nombre de cachets indemnisés et en base la différence entre l'indemnité et le SMIC net. Dans l'exemple ci-contre, APCaln a une base de 49€, nous allons donc ajouter 3 AP_RMG à 7,21€ (soit 56,21 - 49).

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

Courrier Privilège



Activité partielle en cachets

avec maintien complémentaire par l'employeur (de 84 à 100% du net)

Ajouter la paie et saisir les cachets prévus au contrat (quantités et montants) avec ces rubriques spécifiques :

 → APCaSa quelque soit la durée du contrat (il n'y a pas de distinction ici entre cachets isolés et cachets groupés)
 → APC2Sa si des cachets deuxième représentation étaient prévus au contrat

900.00 @
722.8

- Calculer la paie en cliquant sur la calculatrice
- Ouvrir le cadenas du Net avant PAS pour le figer
- Ajouter les rubriques d'activité partielle (les montants sont automatiques) :
 - \rightarrow AP100% avec 3 en quantité
 - → APCaAb avec en quantité le nombre de cachets indemnisés au titre de l'activité partielle
 - (la rémunération est ainsi maintenue par l'employeur sur les cachets non indemnisés par l'État)
 - → APCaIn avec en quantité le nombre de cachets indemnisés au titre de l'activité partielle

xercice		2020	Période	1/05/20 Lu au	13/05/20	Ae Règit le	13/05/20 par	r (non déterminé) ᅌ
u o	Qté	Code/Macro		Rubrique de paie		Base	Montant	Rubriques de paie
	C	3 AP100%	Ajustement maint	ien 100% net - Act. P	artielle	31,	01 93,03	3
£ #		3 APCaSa	Cachet en activité	partielle		300,	900,00	
+	- (3 APCaAb	Absence cachet e	n activité partielle		-300,	-900,00	0
5	U	3 APCaln	Indemnisation car	chet en activité partie	lle	210,	630,00	0
ž								
			1					
н	eures		0.00 🕱	Jours	3,00		Salaire brut	0.00 @
P	lafond		0,00 🗬	Tranche A	0,00		Net avant PAS	722,8 🝙 🔒
P	laf. retra	ite	0,00 📇	Base CS	723,03	3 🙆 📘	vet à payer	722,80
P	laf. prévi	oy.	567,00 🗬				Coût employeur	206,76 🔒

- Forcer le plafond à 0. (le cadenas du Plaf. prévoyance s'ouvre automatiquement, il convient de ne pas toucher à cette zone)
- Faire remonter la ligne AP100% en première ligne de la paie (avec la flèche rouge à gauche du tableau). Le cadenas du net avant PAS doit toujours être ouvert avec le net à maintenir renseigné.
- Cliquer sur la calculatrice.

Attention, le nombre de cachets indemnisés est limité à 5 par semaine calendaire.



Remarque : Le mécanisme de rémunération minimale garantie n'a ici pas de sens puisque l'employeur maintient la rémunération habituelle du salarié. Attention toutefois, en cas de maintien partiel, à 90% par exemple, le salaire maintenu ne peut être inférieur à 56,21€ par cachet.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





Si APCaln > 223,80 (sinon passer à l'étape suivante)

Dans l'exemple ci-dessous, APCaIn = 280 soit une base supérieure à 223,80. Dans ce cas, le maintien complémentaire par l'employeur est intégralement soumis à cotisations.

xer	cice		2020	Péric	<u>de</u> 1	1/05/20	Lu au	13/05/20	Me	Règit le	13/05	5/20 pa	ar (n	on déterminé)	\$
e	Q	té	Code/Macro			Rubrique o	le paie			Base		Aontant		Rubriques de	paie 🖕
pa	:	3	AP100+	Ajusteme	nt maint	ien 100% n	et - Act. Pa	artielle		51,5	7	154,3	71		
es		3	APCaSa	Cachet er	activité	partielle				400,0	0	1 200,0	0		
Buc	+	3	APCaAb	Absence	achet e	n activité p	artielle			-400,0	0	-1 200,0	0		
0		3	APCaln	Indemnisa	tion cad	het en activ	/ité partiel	le		280,0	0	840,0	0		
	×														
		В	AP100+	/ justeme	nt mair	itien 100%	net - Act	. Partielle		51,5	7	154,7	71		
5	Heure	s		0.00	A	Jours		3	00 6	s	alaire br	ut		154.71 🚇	_
Car	Plafor	nd		0,00	4	Tranch	ne A	0	.00		et avani	PAS		971,44 💣) 🖬
	Plaf. n	etraite		0,00	<u> </u>	Base C	s	994	l,71 🖁	N	et à pay	er		971,44	-
	Plaf. p	révoy.		567,00	P					С	oût emp	loyeur		356,39 角	

Ouvrir le cadenas du net avant PAS pour le figer.

Sélectionner la ligne AP100% et remplacer le code rubrique par AP100+.

Cliquer sur la calculatrice, la paie est terminée.

Si APCaln + AP100% > 223,80 (sinon la paie est terminée)

Dans cet autre exemple APCaln = 210 et AP100% = 31,01. La somme des deux est donc égale à 241,01, elle est supérieure à 223,80. Dans ce cas, une part du maintien complémentaire par l'employeur est soumise à cotisations.

	Qté	Code/Macro	<u>D</u>	Rubrique de paie		Base	Montant	Rubriques de paie
1		3 AP100%	Ajustement maint	ien 100% net - Act. Par	tielle	31,01	93,03	
ĥ	5	3 APCaSa	Cachet en activité	partielle		300,00	900,00	
4	ŀ	3 APCaAb	Absence cachet e	n activité partielle		-300,00	-900,00	
	_	3 APCaln	Indemnisation car	chet en activité partielle	,	210,00	630,00	
2		3 AP100%	Ajustement maint	ien 100% net - Act. Par	tielle	13,80	41,40	
	0 Heures		0.00	Jours	3.00	A _Sala	ire brut	0.00 @
	Plafond		0,00 💣	Tranche A	0,00	Net	avant PAS	722,80 💣
	Plaf. retra	ite	0,00 🖀	Base CS	764,43	A Net	à payer	722,80
			50300			0-0	e anna ta constanta da la	206 76 @

	Qté	Code/Macro	e/Macro Rubrique de paie			Base	Montant	Rubriques de paie
*		3 AP100+	Ajustement ma	aintien 100% net - Act. I	Partielle	20,	22 60,66	5
÷	3 APCaSa Cachet en activité partielle				300,	300,00 900,00		
+		3 APCaAb Absence cachet en activité partielle				-300,00	-900,00	
		3 APCaln	Indemnisation	cachet en activité parti	elle	210,	00 630,00	
Ş		3 AP100%	Ajustement ma	aintien 100% net - Act. I	Partielle	13,	80 41,40)
		AP100+	Austement m	aintien 100% net - A	ct. Partielle	20,	22 60,66	3
	Heures		0,00 🖴	Jours	3,00	8	Salaire brut	60,66 🗎
	Plafond		0,00 💣	Tranche A	0,00		Net avant PAS	722,80 💣
	Plaf. retra	ite	0,00 🖀	Base CS	732,06	a	Net à payer	722,80
	Plaf. prév	ov.	567,00 💣				Coût employeur	235,24 角

Ouvrir le cadenas du net avant PAS pour le figer.

Ajouter une nouvelle ligne AP100% avec la même quantité que les autres rubriques d'activité partielle. La base doit elle être égale à la différence entre 223,80 et la base de la rubrique APCaIn.

Dans notre exemple on saisira par exemple 3 AP100% à 13,80 (soit 223,80 - 210).

Sélectionner ensuite la première ligne AP100% et remplacer le code rubrique par AP100+.

Cliquer sur la calculatrice, la paie est terminée.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.





4. Événement suspension de contrat

Pour les paies d'activité partielle, la déclaration d'un Événement "Suspension de contrat" est obligatoire pour les permanents comme pour les intermittents.

La version 7.3.2 r1 permet de ne pas vous soucier des fiches événements au moment de la saisie des paies d'intermittents. Les événements peuvent être créés en quelques clics au moment de générer votre DSN.

DSN - Liste des anomalies Descriptif de l'erreur Erreurs globales Société 1º Des paies d'activité partielle n'ont pas d'événements liés de ce type -> Il convient de les créer depuis la liste des événements (double cliquer sur cette ligne ou depuis le menu Contrats)	Si lorsque vous générez la DSN une anomalie signale "Des paies d'activité partielle n'ont pas d'événements liés à ce type", des fiches Événements restent à créer. Un double clic sur la première ligne de l'anomalie permet d'afficher les paies concernées.
Ex N° Dates de paie Hrs Spécif. Salaire Salaire 20 11 14/04 14/04 1 25,00 141,43 DES VENTS Rose 20 10 14/04 14/04 1 25,00 141,43 DES VENTS Rose 20 9 14/04 14/04 1 25,00 139,96 SIMON Alexandre	Valider l'alerte de confirmation.
Cette procédure va créer un Evénement 'Suspension de contrat - Activité partielle' pour la période de chacune des paies sélectionnées. Annuler OK	
Iste des ajouts d'événements → ↓	La liste des fiches Événements créées apparaît à l'écran.
DSN - Liste des anomalies Double-cliquer sur les areaurs signalées pour visualiser les données à corriger. Poursuivre malgré les erreurs	Si la fenêtre d'anomalies DSN n'a pas été fermée, il suffit ensuite de cliquer sur <i>Valider les corrections</i> .
Valider les corrections Annuler OK	
Ajout d'événement Type Arrêt de travail Du Dernier jour travaillé Durée de l'arrêt jours Salarié Contrat (aucun) Inclure les contrats terminés	Remarque : en ajout simple de fiche Événement, une nouvelle option "Inclure les contrats terminés" permet également de faciliter la saisie manuelle de la fiche.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.